

TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, mercredi 2 octobre 1811.

**AVIS.** MM. les Souscripteurs dont l'abonnement est fini au premier octobre, sont priés de le faire renouveler pour ne pas éprouver de retards.

L'abonnement pour le Télégraphe Officiel est de 20 francs par année et de cinq francs par trimestre, franc de port.

Les avis, annonces et affiches, se payent trois francs en une langue, cinq francs en deux langues et six francs en trois. S'adresser à la direction du Télégraphe N. 180 à Laybach.

ANGLETERRE.

Londres, 8 septembre. On nous écrit de Gottenbourg les choses les plus affligeantes relativement à notre flotte marchande qui a été dispersée dans la Baltique par une tempête, le 13 du mois dernier. On craignoit beaucoup que plusieurs de ces navires ne fussent tombés entre les mains de l'ennemi, et que ceux qui auront échappé à ce danger n'aient éprouvé beaucoup de dommage. Sir James Saumarez, aussitôt que la tempête fut calmée, donna des ordres pour tâcher de ramasser les navires dispersés, et dépêcha dans cette vue plusieurs vaisseaux de guerre; mais les dernières nouvelles de Gottenbourg portent qu'on n'en avoit encore retrouvé qu'un petit nombre.

-- Les dernières nouvelles reçues de Pétersbourg sont du 10 aout. Le change avoit un peu baissé: il étoit environ à 14 d. 1/2. Le commerce paroisoit se relever, et on disoit de nouveau, que les bâtimens séquestrés à Riga alloient être rendus.

-- Le dernier paquebot de Lisbonne nous a apporté pour nouvelle, qu'il y arrivoit presque tous les jours des bâtimens américains chargés de farine et autres provisions.

-- Il vient d'arriver de Cadix à Londres un gentleman qui donne de tristes nouvelles de l'état des choses dans cette forteresse. Il dit qu'il y a plus de 1500 officiers espagnols qui reçoivent un traitement de la régence, sans faire aucun service militaire, et passent leur temps dans les cafés, ou à parader dans les rues. Les troupes anglaises, ainsi que tous ceux qui font des vœux pour la cause des insurgés, sont très révoltés de cette indifférence. La personne qui nous tenons ces renseignements ayant habité cette ville pendant quelque temps, témoigne les plus grandes craintes pour elle, et les motive sur la conviction où elle est qu'elle renferme une quantité de traîtres et d'émissaires français.

Du 9. Depuis la révolution (en 1688) jusqu'à ce moment, l'Angleterre a soutenu huit guerres. Prises ensemble, elles ont duré soixante-trois ans. La dette publique a été augmentée; pendant la première de ces guerres, de 20 millions sterlings; pendant la seconde, de 36 millions sterlings; la troisième, de 58 millions sterl.; la quatrième, de 76 millions sterl.; la cinquième, de 147 millions sterl.; la sixième, de 316 millions sterl.; la septième, de 619 millions sterl.; la huitième . . . . . Total: Douze cent soixante-quatorze millions sterling, ou à

peu près trente milliards cinq cent soixante-seize millions de francs.

Depuis 1688 jusqu'en 1803, l'Angleterre a remboursé sur sa dette, par divers moyens, et sur-tout à l'aide du fond d'amortissement, deux cent vingt-sept millions sterlings, ou aux environs de cinq milliards quatre cent quarante-huit millions de francs. Elle est restée ainsi en débet de mille quarante-sept millions sterlings, ou à peu près vingt-cinq milliards cent vingt-huit millions de francs. On se demande si les avantages qu'elle croit avoir retirés de ces guerres, dont l'une lui a fait perdre l'Amérique, ont pu l'indemniser de cette effroyable dépense.

Du 10. La nouvelle qui a été donnée samedi par un journal du matin, d'ailleurs fort respectable, que le gouvernement avoit l'intention de rendre un ordre du conseil, en représaille de l'acte de non importation du Congrès américain, n'est point exacte. Il a été publié dans la gazette de samedi un ordre du conseil qui maintient les ordres du conseil renfermés dans l'acte de la 46.e année du regne du roi, par lequel il est permis: "durant la présente guerre, et pendant les six semaines qui suivront la ratification d'un traité de paix définitif, d'importer sur des bâtimens neutres certaines denrées et marchandises dans les territoires appartenant à S. M. dans les Indes-Occidentales et sur le continent de l'Amérique méridionale, et de les en exporter."

Ces denrées et ces marchandises sont des mâts, des bois, des chevaux, des mulets, des ânes, du menu bétail, des moutons, des cochons, de la volaille, des bestiaux en vie, ou toutes autres provisions quelconques; mais à dater du 1.er décembre prochain, aucun des articles ci-dessus provenant ou étant un produit des Etats-Unis, ne doit être importé aux Indes-Occidentales, à moins qu'au moment de cette importation, ils ne se trouvent chargés de certaines taxes. Quoique cette mesure ne soit point une représaille de l'acte de non-importation, son effet sera cependant de diminuer les profits d'une branche du commerce américain, en favorisant et en activant le commerce de la Nouvelle-Ecosse et du Canada, dont les progrès sont déjà rapides. Nous pensons que ces fertiles territoires seront dans peu en état de fournir nos Iles des Indes-Occidentales de la plupart des objets dont elles ont besoin, sans en excepter la farine. On dit toutefois que les Américains ajouteront le prix des taxes que nous avons imposées à celui des articles qu'ils importent. Si cela est, il en résultera toujours un nouvel encouragement pour le commerce de la Nouvelle-Ecosse et du Canada. L'importance de ce commerce a été principalement révélée par les mesures impolitiques auxquelles le gouvernement américain a eu recours contre nous.

Albenigna (Espagne) 12 août.

Nous sommes de nouveau revenus sur le terrain que

nous avons occupé précédemment entre la Coa et l'Agueda, et il est très-probable que nous nous porterons en avant pour passer cette dernière rivière. La difficulté que les dispositions, ainsi que la nature des routes, mettent au transport de la grosse artillerie et des objets nécessaires pour un siège, nous empêcheront absolument d'attaquer Ciudad-Rodrigo; mais nous pousserons vers Salamanque, pour faire sortir les armées françaises des pays abondans où elles sont actuellement cantonnées. Si par notre manœuvre nous pouvions atteindre ce but, nous aurions gagné un point très-important. Dès que l'ennemi nous verra nous porter en forces sur Salamanque, il sera obligé de concentrer toutes ses troupes qui sont actuellement cantonnées sur les riches territoires qui environnent Talavera de la Reyna, Placencia et Coria, et de marcher sans perdre de temps vers Ciudad-Rodrigo, tandis que lord Wellington, après avoir atteint son but, en l'attirant dans un pays où il ne peut exister sans se diviser, pourra le combattre avec avantage ou prendre position derrière l'Agueda, pour être à même de profiter de tous les faux mouvemens que l'ennemi pourrait faire. (Moniteur.)

Du 11. — Bulletin — „ S. M. est dans le même état „ où elle s'est trouvée depuis quelques jours. „

Du 12. Windsor-Castle, 12 septembre. „ Les symptômes de la maladie de S. M. sont toujours les mêmes. „

La frégate le *Holspar* est revenue à Portsmouth après avoir essuyé des avaries dans une attaque qu'elle a faite contre un convoi français entre le Havre et Cherbourg.

D'après les dernières nouvelles de Saint-Domingue, le parti de Rigaud fait tous les jours de nouveaux progrès; l'opinion générale est qu'il finira par triompher de ses adversaires. (Courr. de l'Europe.)

— A la prise de Tarragone, cette clef de la Catalogne, a succédé celle de Figuières, et s'il faut en croire les nouvelles les plus récentes de Cadix, l'armée de siège élève de nouveaux ouvrages pour battre cette place. D'après ces faits est-il possible de douter que les Français ne fassent des progrès décisifs dans le grand œuvre de la soumission du midi de l'Espagne? On nous parle des succès passagers et peu importants des Guerillas, des marches et contre-marches exécutées par la première, la deuxième, et même la sixième armées; et cependant le ravitaillement de Figuières a excédé les bornes du pouvoir de ces différentes armées qui ont laissé tomber Tarragone au pouvoir de l'ennemi, quoique cette place fût accessible aux secours venant de la mer. N'auroit-il pas mieux valu transporter à Tarragone l'armée de Blake, celle de Freire ou quelque autre des six armées espagnoles, que de leur laisser consumer un temps précieux en vaines disputes avec lord Wellington, ou en marches inutiles et en attaques sans succès, tentées depuis leur séparation de l'armée alliée? La vérité paroît être qu'en proposant de défendre plusieurs points, les Espagnols n'opposent de résistance effective sur aucun. Peut-on douter que Cadix ne fût tombé depuis plusieurs mois au pouvoir du maréchal Victor, sans la présence des Anglais renfermés dans cette place importante, tandis que leurs services auroient été si éminemment utiles à lord Wellington?

— On craint beaucoup que le convoi, escorté par le

*Mauly*, ne soit tombé entre les mains des Dandis. Il y a dix-sept bâtimens dont on n'a aucune nouvelle. Il paroît que la croisière danoise, sur la côte de Norwège, consiste en neuf bricks de guerre, outre les chaloupes canonnières. (Moniteur.)

## AUTRICHE.

Vienne, 21 septembre. La nouvelle qui s'étoit répandue que le Comte de Wallis avoit reçu en don de S. M. l'Empereur une seigneurie en Hongrie, ne s'est pas confirmée.

— La garde noble allemande, qui s'étoit accrue l'année dernière de plusieurs officiers surnuméraires, doit être de nouveau restreinte, et ces officiers seront placés, partie dans la *Landwehr*, partie dans des régimens.

(Gaz. d'Augbourg.)

Du 24. D'après une note de la régence de la Basse-Autriche, les soldats et sous-officiers recevront journellement, à compter du 1.er août, une augmentation de paie d'un tiers de kreutzer pour chaque kreutzer au-dessus de 7, qui pourra être fixé par le tarif de la viande, en billets d'échange. Pour payer ce supplément de solde, les états allemands sont invités à contribuer chacun sa quote-part. La Basse Autriche versera pour les trois mois d'août, de septembre et d'octobre la somme de 73,611 florins en billets d'échange, et suivant l'usage, la ville de Vienne paiera le dixième de cette somme. (Gaz. de Francf.)

## HONGRIE.

Pancsova, 9 septembre. On apprend de bonne source que les turcs ont rassemblé à Sophie un corps de réserve considérable. Les troupes turques qui se trouvent à Widdin ont également reçu depuis peu beaucoup de renforts.

Pour maintenir la communication entre la Valachie et la Servie, Czerny Georges occupe lui-même, avec un corps nombreux de Serviens, le poste important de Negodin sur le Timok, où se trouve aussi une division russe de fusiliers. Mladen et plusieurs autres commandants serviens sont à la tête des autres troupes serviennes sur le Timok et dans le grand camp de Deligrad.

Depuis peu plusieurs transports chargés de vivres ont été expédiés de Belgrade par le Danube, pour Boretsch et la Morava. (Gaz. de Presbourg.)

## VALACHIE.

Bucharest, 27 août. Suivant les derniers rapports qu'on a reçus de Krajova, et qui sont du 23 de ce mois, Ismail Bey et Kara-Osman-Oglou sont à Lom avec un corps de plus de 30,000 hommes. Environ 15,000 hommes de ce corps ont passé le Danube, sont entrés en Valachie et ont occupé deux camps retranchés, l'un près du village de Tschuperthen, et l'autre près de Calafat, d'où les troupes ont fait déjà quelques fortes sorties contre les russes, qui sont également campés.

On attend le grand-visir à Lom, et on croit qu'après son arrivée, il enverra de nombreux renforts sur la rive gauche du Danube. Les habitans des deux districts de Mehedinz et de Tiruschyl se sont déjà, pour la plus grande partie, retirés en Transylvanie, dans la crainte d'une irruption de la part des turcs d'Orsehowa.

Il est arrivé à Fockschan quelques régimens d'infante-

rie russe et de cosaques, qui font partie des 9.<sup>e</sup> et 15.<sup>e</sup> divisions; elles ont reçu l'ordre de relever le corps du lieutenant-général d'Essen, qui étoit posté jusqu'ici près d'Obilesty, et d'observer les mouvemens des tures de Silistrie, qui paroissent se disposer à passer le Danube.

Le général d'Essen est parti aujourd'hui d'Obilesty avec son corps; il se rend, par Padu-Pitan, Koputschan et Turno, dans la petite Valachie, pour renforcer le corps du général Sass, qui est trop faible pour prendre l'offensive.

Hamid-Effendi n'est point allé, en s'en retournant, au quartier-général russe à Giurgewo; on lui a fait passer avec sa suite le Danube au-dessous de Piatra. A son arrivée à Rudschuck il a reçu une escorte de 500 cavaliers.

Le lieutenant-général Uwaroff a passé ici pour retourner en Russie par Odessa.

On continue de démolir et d'enlever des maisons à Giurgewo, afin de laisser, à ce qu'il paroît, plus de place à la garnison. Beaucoup d'artillerie qui est superflue dans cette forteresse, est envoyée à Fockschan. (*Gaz. de Presb.*)

#### DANEMARCK.

*Copenhague, 7 septembre.* Enfin les vœux du public littéraire de la Norwège sont accomplis; le roi vient de décréter l'établissement d'une université qui manquoit à ce royaume, et dont l'absence forçoit les jeunes Norwégiens de se rendre à Copenhague pour achever leurs études. L'université norwégienne sera établie à Kongsberg, ville célèbre par ses anciennes mines d'argent, aujourd'hui épuisées. Il y aura dix-neuf professeurs et deux recteurs.

(*Journ. de l'Emp.*)

*Altona, 10 septembre.* Le Comte de Gottorp, Gustave Adolphe, est arrivé le 8 de ce mois dans cette ville, et est descendu dans la maison Frank.

*Du 12.* Le Comte de Gottorp a traversé l'Elbe aujourd'hui et s'est rendu à Harbourg. Il se trouve ainsi sur les terres de la domination française. On ignore quelle route il se propose de suivre plus loin. (*Gaz. d'Angsbourg.*)

#### DUCHE DE DANTZICK.

*Dantzick, 20 août.* On a publié ici la lettre suivante, adressée par M. Bonneville, directeur des douanes impériales, à notre bourguemestre-président:

"Je m'empresse de vous informer qu'il est contraire aux intentions de S. M. l'EMPEREUR et ROI d'introduire des marchandises coloniales, même quand elles auroient payé les droits, d'après le tarif du 2 octobre, et que S. M. a formellement décidé que toutes marchandises coloniales venant de quelque pays que ce soit, seront considérées comme venant d'Angleterre, et par conséquent confisquées."

(*Journ. de l'Empire.*)

#### WESTPHALIE.

*Cassel, 11 septembre.* S. M. vient de rendre, sur la noblesse, un décret qui renferme les principales dispositions suivantes:

Il sera formé une commission du sceau des titres à l'effet de vérifier les titres anciens de noblesse, de délivrer et conserver les titres nouveaux, de veiller à la conservation des majorats.

Les divers titres de noblesse qui seront reconnus dans

notre royaume, sont ceux de princes, de comtes, de barons et de chevaliers.

Les titres de noblesse sont héréditaires et passent à tous les enfans naturels et légitimes.

Les titres de noblesse ne donnent ni droit exclusif à aucun emploi et à aucune fonction ou dignité, ni exemption d'aucune charge publique.

(*Gaz. de France.*)

#### ESPAGNE.

*Sarragosse, 1.<sup>er</sup> août.* Mr. le commissaire-général de police de la ville de Tortose vient d'adresser la lettre suivante au commissaire du gouvernement à la rive droite de l'Ebre:

"Adell, natif d'Uldecone, a été pris hier matin et passé par les armes hier soir. La mort de ce brigand assure la tranquillité de ces contrées. Adell étoit un des principaux chefs révolutionnaires et sanguinaires qui ont pendant long-tems désolé ce pays. Des paysans, qu'il avoit égarés et trompés, ont été ses dénonciateurs."

(*Courr. de l'Europe.*)

#### EMPIRE FRANÇAIS.

*Rotterdam, 8 septembre.* Notre maire a fait annoncer dans la gazette de cette ville, qu'à l'arrivée de l'Empereur, plusieurs personnes de distinction, qui appartiennent à la suite de S. M., devront être logées dans des maisons particulières spacieuses. Les propriétaires doivent prendre leurs mesures en conséquence.

*Livourne, 8 septembre.* Le commerce maritime de notre place est actuellement très-animé. Nous entretenons principalement en ce moment des relations d'affaires avec Gènes, Marseille et Naples; on en fait aussi avec les Barbaresques qui-arrivent sur les côtes françaises, et même directement avec Alger, Tripoli, Tunis, etc. Tout le long des côtes, les ports, les rades et les points de débarquement sont dans le meilleur état de défense, ou garnis de batteries formidables, sous la protection desquelles tout navire marchand, poursuivi par un bâtiment ennemi, trouve un refuge assuré. Le port et la rade de Livourne sont tellement couverts par les forts qu'on y a nouvellement construits, qu'aucun bâtiment de guerre ennemi ne pourrait s'en approcher sans s'exposer à être coulé bas.

*Paris, 16 septembre.* Par décret impérial du 30 août, les riz venant de l'étranger sont imposés à un droit de 51 cent. par quintal métrique.

-- Par un autre décret du 23, les cuirs de bœuf et de vache, secs et en poil, connus sous le nom de Buenos-Ayres, Fernambouc et Caraque, payeront à leur entrée en France un droit de 30 cent. par quintal décimal. Les cuirs de cheval ne payeront que 20 fr.

*Du 17.* Dimanche dernier S. M. a tenu à Compiègne le conseil des ministres à l'issue de la messe.

-- Hier lundi S. M. a tenu et présidé un conseil de commerce.

-- On croit que LL. MM. quitteront, dans cette semaine, le séjour de Compiègne, autant du moins qu'on peut ajouter foi à un genre de conjectures que l'événement ne justifie pas toujours. S. M. l'Empereur partiroit mercredi ou jeudi prochain, et l'on suppose que Boulogne est le but de son voyage. On ajoute que S. M. l'Impératrice ne tarderoit pas à se rendre dans cette ville.

On annonce la formation prochaine d'un corps de lanciers, qui seroit composé de douze régimens. Il n'est personne qui ne se souvienne de la ferreur et du désordre qu'ont jetés dans l'armée anglaise les lanciers polonais à la sanglante bataille d'Albuera près de Badajoz. Quels effets ne doit-on pas attendre de la puissante organisation donnée à cette arme! Plusieurs dragons et chasseurs entreront, dit-on, dans ce nouveau corps. Le commandement général en sera confié à un de nos généraux célèbre par une foule d'actions d'éclat. (Gaz. de Fr.)

#### PROVINCES ILLYRIENNES.

Laybach, 1 octobre. M. le Baron de Belleville, maître des Requêtes, est parti hier matin de Laybach, retournant en France.

#### NAPOLÉON etc. etc.

NOUS GOUVERNEUR GÉNÉRAL etc.

Vu la loi du 25 ventose an 12 qui assujettit les percepteurs des contributions directes à un cautionnement en numéraire égal au 12. e du principal des 4 contributions foncières réunies ;

Considérant que la mise en exécution de cette loi dans ces provinces présente les plus grandes difficultés à cause de la rareté du numéraire qui s'y fait sentir ;

Considérant cependant que les intérêts du trésor sont exposés à être compromis, si on n'exige des percepteurs, une garantie suffisante pour répondre des sommes dont ils font le recouvrement dans leurs caisses ;

Considérant que cette garantie peut être immobilière, en attendant que les circonstances permettent qu'on l'exige en numéraire, ainsi que cela s'observe dans l'empire ;

Sur la proposition de l'Intendant général des finances :

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art. 1. D'ici au 1 janvier 1812 les percepteurs des contributions des provinces seront tenus de fournir un cautionnement en numéraire égal au douzième du principal des contributions réunies.

Néanmoins les percepteurs pourront, s'ils le préfèrent, fournir un cautionnement en immeubles, pour tenir lieu de celui en numéraire exigé dans l'Empire, par la loi du 5 ventose an 12.

2. Le cautionnement sera égal au 10. me des trois contributions réunies qu'ils sont chargés de recouvrer.

Il sera discuté et reçu par le tribunal de première instance de l'arrondissement où sont situés les biens, contradictoirement avec le Procureur impérial près le même tribunal.

3. Les percepteurs seront tenus d'en justifier à M. le Receveur général de l'Illyrie à Laybach, dans les 15 jours de la réception, sous peine de remplacement.

4. Le cautionnement sera susceptible d'être augmenté chaque année, si on fait une nouvelle réunion de communes à la perception, ou si le montant des rôles est plus élevé que dans l'année précédente ; on observera pour la réception de ce supplément, les formalités prescrites par l'article 3.

5. Le cautionnement, dont il est parlé ci-dessus, est spécialement et exclusivement affecté à la garantie des sommes dont les percepteurs ont le recouvrement.

6. L'inscription aux hypothèques de ce cautionnement sera faite à la diligence de M. le Receveur général, et aux frais du percepteur ; elle subsistera pendant toute la durée de sa responsabilité, sans avoir besoin d'être renouvelée.

7. Le passage d'une perception à une autre n'emportera point l'obligation d'un nouveau cautionnement ; celui déjà fourni subsistera pour le nouveau bureau, sauf à y suppléer, s'il y a lieu.

8. L'Intendant général des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Palais du Gouvernement, à Laybach, le 24 Septembre 1811.

Signé : BERTRAND.

Par Son Exc. le Gouverneur Général,

L'Auditeur au conseil d'Etat, Secrétaire du Gouvernement,  
signé : A. HEIM.

#### A V I S.

Le soussigné a l'honneur de prévenir M. rs les Abonnés que S. E. M. le Gouverneur général a daigné lui confier la direction du *Télégraphe officiel*, en remplacement du rédacteur appelé à d'autres fonctions. Cette feuille, la seule officielle qui existe dans les provinces illyriennes, offroit déjà l'avantage d'annoncer avant les autres journaux les nouvelles de France et de l'étranger. Elle comprendra à l'avenir les arrêtés du Gouvernement qui intéresseront dans les ordres judiciaire et administratif l'universalité des habitans. Sous ce double rapport, le *Télégraphe* devient nécessaire aux fonctionnaires, administrations et employés françois et illyriens, ainsi qu'aux propriétaires, négocians et habitans de toutes les classes. Un plus grand nombre d'abonnés permettra de l'amélioration dans la partie typographique, et des moyens plus prompts et plus faciles pour la remise du journal au domicile de M. rs les abonnés ; les personnes que se livrent à l'étude ou à la pratique du commerce, de l'agriculture, des mines et des forges sont invitées à adresser au soussigné des mémoires et des observations qui seront accueillis et employés comme elles l'indiqueront. Elles jouiront de la douce satisfaction d'avoir été utiles à leurs concitoyens.

Le *Télégraphe* continuera de paraître les mercredi et samedi de chaque semaine dans les deux textes françois et allemand. M. rs les abonnés voudront bien désigner exactement dans quelle langue ils desiront de le recevoir, et remettre le prix des abonnemens à M. rs les Directeurs des postes pour les provinces de Trieste, Carlstadt, Villach, Zara et Raguse, et pour celle de la Carniole à M. rs les percepteurs des contributions de leur arrondissement. Il leur en sera donné des quittances. On fera droit de suite à toutes les réclamations fondées en cas de retard, ou pour tout autre motif.

Le Secrétaire général de l'Intendance de la Carniole,

Directeur du *Télégraphe officiel*,

PARIS.

#### ADMINISTRATION DES DOMAINES.

Inspection de Villach.

pour la première fois.

L'adjudication des droits de péages qui devoit avoir lieu le 25 septembre, a été remise au 27 octobre.

Il y sera procédé à 10 heures du matin, pardevant M. l'Intendant de Villach, pour les bureaux de Villach, Wurzen, Velden, Krainburg et Thorl.

Et pardevant M. le Subdélégué de Lientz, le même jour, à la même heure, pour les bureaux de Oberdrauburg, Kemsbruck, Millbach, Innichen, Kapaun et Lientz.